

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : irainville@psnm.qc.ca

<https://www.cadre21.org/membres/ff1d8f5046022a816bc12bde>

Date d'obtention : 2025-10-07 20:53:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'une personne mineure vient me voir pour dénoncer une situation de sextage, je la rassure et j'évalue l'incident en posant des questions sans jugement et de façon réconfortante ensuite, je remplie le protocole sexto (la grille d'évaluation de l'incident) avec cette personne puis je fais la même chose avec les autres personnes mineures impliquées. Je rencontre chaque personne impliquée seul à seul et je fais valoir l'importance de rétablir la vie privée de la victime en leur demandant de ne pas parler de l'incident avec d'autres jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque mise en situation impliquant un mineur nécessite que j'utilise la trousse sexto soit, la grille d'évaluation de l'incident) tout en réconfortant la personne. Il faut aussi faire le lien auprès du service de police lorsque la grille d'évaluation suggère un incident impliquant des images à caractère sexuelle que l'incident soit un acte impulsif ou malveillant. Je retiens que je ne dois jamais regarder les images. Je retiens que je dois confisquer le cellulaire d'une personne dont je crois malveillante et remettre le cellulaire au service de police. Je retiens que si un adulte vient à ma rencontre pour un signalement, je dois le référer au service de police car la trousse sexto est uniquement appliquée lorsqu'un mineur fait le signalement et finalement, je retiens que si une personne ne désire pas collaborer avec moi, je dois en référer au service de police qui prendra charge du dossier.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La première étape est toujours plus délicate car nous devons gagner la confiance de la personne qui fait le signalement, je dois la réconforter, la soutenir et lui faire sentir quelle fera partie de la solution.